

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 5 avril 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29/03/2019, s'est réuni le vendredi 5 avril 2019 à 20h30 à la Mairie de St Biez en Belin, sous la Présidence de Mr Bizeray Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M.Bizeray Jean-Claude, M.Bouillon Loïc, M.Gallot Paul, M.Loiseau Didier, M.Becht Jean-Pierre, Mme Porteboeuf Cécilia, M.Foucher Yves, M.Morin Mickaël, M.Rousière Fabrice

Absents excusés : Mme Prenveille Maryvonne qui donne pouvoir à M.Bizeray, M.Prenveille Thomas qui donne pouvoir à M.Becht

Absents : Mme Echivard D, M.Cahoreau A

Secrétaire de séance : Mme PORTEBOEUF Cécilia

Ordre du jour :

- 1-Approbation du compte de gestion définitif 2018-ASSAINISSEMENT
- 2-Avenant travaux lotissement
- 3-Convention de groupement de commandes (travaux voirie mitoyen avec St Ouen)
- 4-Consultation pour Maîtrise d'œuvre (Réhabilitation du commerce)
- 5-Création d'un service « Multi Service » à l'intérieur du BP 2019
- 6-Assujettissement à la TVA de la partie service « Multi Service » du BP 2019
- 7- Vote des taux des 3 taxes pour 2019
- 8-Vote du Budget 2019 Lotissement et Affectation du résultat 2018
- 9-Vote du Budget 2019 Commune et affectation du résultat 2018
- 10-Acquisitions de matériel : Tracteur tondeuse-souffleur-taille haie à perche
- 11-Acquisition de matériel de bureau : Photocopieur
- 12-Délibération sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du BP 2019 Commune
- 13-Droit de préemption
- 14-Questions diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour : le conseil municipal à la demande de M le Maire accepte l'ajout suivant à l'ordre du jour « -Permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019 » cet ajout prendra le numéro 14 (15-« questions diverses)

→1-Approbation du compte de gestion définitif 2018-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion définitif ASSAINISSEMENT 2018 et informe que tous les comptes sont désormais à zéro, il est donc constaté une remise à zéro de la balance comptable.

(rappel : la compétence assainissement ayant été transférée à la CCOB depuis janvier 2018).

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion définitif 2018 « ASSAINISSEMENT », dressé par M.le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→2- Avenant travaux lotissement

M le Maire propose l'avenant n° 2 suivant

Lotissement les Carreaux 2-phase définitive

- Titulaire du marché : PIGEON TP LOIRE ANJOU

- Objet de l'avenant : Suppression des espaces engazonnés

Soit une différence du montant HT du marché

de -648€ HT

- **Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 sur le marché Lotissement les Carreaux 2 lot 1-phase définitive Titulaire du marché : PIGEON TP LOIRE ANJOU**

Pour un montant de - 648 € HT

Le nouveau montant du marché ci-dessus est désormais de 135 144.60 € HT

→3-Convention de groupement de commandes (travaux voirie mitoyen avec St Ouen)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune de ST OUEN EN BELIN prévoit la suite des travaux de voirie commencés en 2018 sur les voies suivantes mitoyennes avec ST BIEZ EN BELIN :

- Route de l'épine
- Route de la valinière

Ces travaux devant être réalisés en commun, M le Maire, à la demande de la Commune de ST OUEN EN BELIN, propose la signature d'une convention de groupement de commandes avec cette dernière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer cette convention de « groupement de commandes pour l'exécution de travaux de voirie en 2019 » dont M le Maire de St Ouen en Belin en sera le coordonnateur.

→4-Consultation pour Maitrise d'œuvre (Réhabilitation du commerce)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du suivi du dossier de projet de réhabilitation du commerce (suites aux rencontres avec M.Chevré assistant à maîtrise d'ouvrage).

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancien commerce « le Saint Biez » et des travaux d'aménagement d'un « Multi services », M.le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais nécessaire de faire appel à un bureau d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 9 +2 pouvoirs : 11 Non : 2 Oui : 9

autorise M.le Maire à lancer un appel à candidatures pour une mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de ces travaux.

Le cahier des **charges de cette consultation est** préparé par M Chevré, assistant à maîtrise d'ouvrage et validé par M le Maire.

→5-Création d'un service « Multi Service » à l'intérieur du BP 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un service à l'intérieur du BP Commune 2019.

Le conseil municipal

Votants : 7+2 pouvoirs =9 Oui : 9 Abstentions : 2

- décide de créer un service nommé 1-« Multi services » à l'intérieur du BP Commune 2019 ; Ce service regroupera toutes les dépenses et recettes liées à la réhabilitation de la partie commerce sur le bâtiment « le Saint Biez ».

→6-Assujettissement à la TVA de la partie service « Multi Service » du BP 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dépenses et recettes liées à la réhabilitation du bâtiment « le Saint Biez » (partie commerce) doivent être assujettis à la TVA ;

Le conseil municipal demande :

- Votants : 7+2 pouvoirs =9 Oui : 9 Abstentions : 2
- l'assujettissement à la TVA du service « Multi services » créé à l'intérieur du BP Commune.

→ 7- Vote des taux des 3 taxes pour 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission finances qui s'est réunie le 14 mars dernier propose de ne pas augmenter ces taux en 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux et de voter les taux de la taxe d'habitation, et de la taxe sur le foncier bâti suivants :

Le produit assuré des 3 taxes pour l'année 2019 est donc 206 707€ avec les taux votés suivants (identiques à l'année 2018) :

Taux de la taxe d'habitation : 16.57%

Taux de la taxe foncier-bâti : 27.68%

Taux de la taxe foncier non-bâti : 46.81%

→8-Vote du Budget 2019 Lotissement et Affectation du résultat 2018

Le budget annexe « lotissement les carreaux-2^{ème} tranche » 2019 est voté (au niveau des chapitres) à l'unanimité. Ce budget est voté sur des montants Hors taxe.

Il s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes à hauteur de 171 632.45€ soit :

➤ **Fonctionnement dépenses :**

,011-Charges à caractère général : art 605 (travaux) : 24475€, art 042 transferts entre section-art71355 variation des stocks : 100266€ ; - 65888 : autres charges de gestion courante : 500€ ; 66—charges financières art 66111 : 2 260€; art 6522 reversement de l'excédent : 44131.45€

➤ **Fonctionnement recettes :**

002-excedent 2018 : 71 366.45€, 70-produits des services –art 7015 vente de terrains : 100 266.00€

042- transferts entre section-art71355 variation des stocks : 0€

043-796 transferts de charges financières : 0 €

Il s'équilibre en investissement dépenses et recettes à hauteur de 300 000€ soit :

Investissement dépenses : 040- transferts entre sections art 3555 terrains aménagés : 0€,

1641-remboursement d'emprunts : 300 000€

Investissement recettes : 001-excédent reporté : 99 734€ ; 040- transferts entre sections art 3555 terrains aménagés : 100 266.00€ ; art 1641-emprunts : 100 000€

→ 9-Vote du Budget 2019 Commune et affectation du résultat 2018

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2018 au BP2019-**

Les membres du conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte-administratif 2018 faisant apparaître un excédent de 304 523.93€ décident d'affecter :

Votants : 7+2 pouvoirs =9 Oui : 9 Abstentions : 2

A l'article 002 Section de fonctionnement recettes-excédent antérieur reporté :

304 523.93€

A l'article 1068 Section d'investissement recettes : -excédent de fonction. Capitalisé : 0€

➤ **Vote du BP2019 COMMUNE**

Le conseil municipal vote le budget 2019 : (voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Votants : 7+2 pouvoirs =9 Oui : 9 Abstentions : 2

→ Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur 755 860€

DEPENSES : 011- Charges à caractère général 146 483.00.00€ ; 012- Charges de personnel : 224 930.00€ ; 65-Autres charges de gestion 39 760.00€, 66- Charges financières: 13 720.00€ ; 014-73-Attribution de compensation (à Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois ») : 42 539.00€ ; 022-Dépenses imprévues : 35 000€, 023 virement à la section d'investissement : 250 000.00€, Dotations aux amortissements : 3428.00€

RECETTES : 002-Excédent antérieur reporté 304 523.93€ ; 70-Produits des services : 23 870.07 € ; 73- Impôts et taxes : 260 471.00 € ; 74-Dotations et subventions : 163 431.00€ ; art 752 revenus des immeubles : 3564.00€

→ Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 823 422.00€

DEPENSES : art1641 emprunts capit : 30 150€ ; art 2031 frais étude : RA 2018 / 5 460€ art204132 subvention d'équipement versée au Département : RA 2018/ 23 000.00€ ; art 2041512 subv d'équipement au GFP de rattachement RA 2018/ 10 329.00€ art20422-subvention d'équipement aux personnes de droit privé : RA 2018 /33 000.00€; art2051- concession et droit simil : RA 2018/ 300.00€ plus 2 850.00€ ; Art 2121 Plantation d'arbres : 600.00€ art2138 -acquis autre construction : RA 2018 /2450.00€ , art 21534 : réseaux d'électrification : RA 2018/ 4 600.00€ ; art 21568-autres matériel et outill.incendie : 300.00€ ; art2158 autres installations matériel et outill : 26 000.00€ art 2183 : 4 200.00€ art 2188 autres immo : RA2018/ 1 014.00€ plus 6 600€ art 2313 : travaux sur bâtiments : logement 72 908.00€ plus art 2313 travaux sur bâtimentsservice « multi service » : 315 844.00€ art 2318-Autres immo. Corpor 283 917.00 €

RECETTES : 001-Excédent reporté 2018 :147.55€, 021-virement de la section fonctionnement : 250 000.00€, art 10222 FCTVA : 13 000.45€; art 168 affectation obligatoire : 0€ art1321 -subvention état : RA 2018/63 599.00€ ; art 1322 Région : RA 2018/ 16 071.00€ plus multi service : 30 000€ art 133-subvention Département : RA 2018/20 000€ plus « multi service » 30 000€; art1341-DETR : RA 2018/ 95276€+ service « multi service » 152 000€ art 1641-emprunts : 150 000€ 28-Dotations : 3428.00€

→10-Acquisitions de matériel : Tracteur tondeuse-souffleur-taille haie à perche

➤ Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de renouvellement du tracteur-tondeuse.

2 Devis sont présentés :

1. Jardins Loisirs –Le Mans: tondeuse coupe frontale pour un montant de 24 862.50€ TTC
2. CEV Espace motoculture –Parigné l’Evêque : tondeuse coupe frontale pour un montant (avec montage et carte grise) de 24 025€ TTC moins une remise de 300€ soit un montant Total TTC de 23 725€ TTC
CEV Espace motoculture propose également une reprise de l’ancien Kubota pour la somme de 3500€ (décision à revoir ultérieurement)

Le conseil municipal accepte à l’unanimité le devis de CEV Espace motoculture d’un montant de 23 725€ TTC pour l’acquisition d’un nouveau tracteur-tondeuse (art 2158 du BP 2019)

➤ Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de renouvellement du souffleur à feuilles.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité, le devis de la Maison.fr d’un montant de 363.38€ HT soit 436.06€ TTC pour l’acquisition d’un souffleur à feuille (art 2188 du BP 2019)

➤ Monsieur le Maire informe le conseil du besoin d’un taille haie et élagueuse à perche ;

Le conseil municipal accepte à l’unanimité le devis de la Maison.fr d’un montant de 697.46€ HT Soit 836.95€TTC pour l’acquisition d’un taille haie avec élagueuse à perche. (art 2188 du BP 2019)

→11-Acquisition de matériel de bureau : Photocopieur

➤ Monsieur le Maire informe le conseil du besoin de renouvellement du copieur de la Mairie.

Plusieurs devis sont présentés dont :

1. Proposition de Touiller Organisation : 2200.00€ HT soit 2640€ TTC modèle kiocera taskALFA 2552ci
2. Proposition de la Société koden : 3067.50€€ HT soit 3681.00€ TTC modèle SHARPMX2651

Le conseil municipal accepte à l’unanimité le devis de la société TOUILLER pour l’acquisition d’un nouveau copieur d’un montant de 2 640.00€ TTC (art2183)

→12-Délibération sur l’article 6232 « Fêtes et cérémonies » du BP 2019 Commune

Les membres du conseil municipal autorisent M.Le Maire, afin de permettre le règlement des dépenses liées aux différentes cérémonies, à mandater toutes les dépenses à concurrence de la somme de 2500€, somme inscrite au BP2019 à l’article 6232 fêtes et cérémonies.

→13-Droit de préemption

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation de la Communauté de Communes à la commune du Droit Préemption Urbain sur certaines zones du POS du 01/04/2016,

Vu la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal du 01/04/2016,

Il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour la commune de St Biez en Belin le 25/03/2019 suite à une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Me Guyon Baptiste, notaire associé, Route du Mans, 72220 Ecommoy

Concernant un bien propriété bâtie de

M et Mme BONNISSOL Franck, domiciliée 22 rue Vénus, 72220 St Biez en Belin

Situé 22 rue Vénus à St Biez en Belin, parcelle AB 11, superficie 1468 m2.

Montant 162 000 €.

→14-Permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019 (ajout à l'ordre du jour)

Permanences du dimanche 26 mai 2019 – Elections européennes

8h à 18h- 8h-10h30 : M.Bizeray, M.Loiseau, M.Foucher

10h30-13h : M.Gallot P, M.Morin M, M.Becht

13h-15h30 : M.Rousière, Mme Prenveille M, M Prenveille T

15h30-18h : M.Bizeray, M.Becht, Mme Prenveille M

→15-Questions diverses /néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance, PORTEBOEUF Cécilia

Prochaine réunion de conseil municipal : date modifiée : le 17 mai 2019 (au lieu du 24/05/2019)